

DOCTORAATSONDERZOEK - DOCTORATS

PIERRE-LUC PLASMAN

L'État indépendant du Congo et Léopold II (1876-1906). Étude sur le paradoxe de la gouvernance léopoldienne

UCL, Faculté de Philosophie, Arts et Lettres, 2015.

Promoteur : Vincent Dujardin.

L'intérêt pour le Congo léopoldien s'est renouvelé à la fin des années 1990 avec la parution du livre d'Adam Hochschild. Dressant un bilan sombre de l'État indépendant du Congo (ÉIC), Hochschild participe ainsi à la dénonciation des méfaits du colonialisme mais dans cette résurgence de la polémique autour de Léopold II, les historiens belges paraissent être en retrait malgré les travaux de Jean Stengers et de Jean-Luc Vellut.

Cette situation s'explique de diverses manières et elle a été un signal fort pour plusieurs acteurs à réinvestir l'histoire coloniale. Pour sa part, cette thèse s'est attachée d'abord à comprendre le fonctionnement institutionnel de l'ÉIC et ensuite à analyser l'attitude des sphères gouvernementales devant les phénomènes de violence de masse liés à l'exploitation du caoutchouc. Dès lors, l'option a été posée de se concentrer principalement sur les papiers d'État et ceux des acteurs institutionnels. Un tel corpus documentaire pose une sérieuse difficulté du fait de son état fragmentaire résultant notamment de la destruction de la majeure partie des archives de l'ÉIC.

L'étude des institutions s'est intéressée aux origines pour ensuite comprendre leurs évolutions à Bruxelles et au Congo et d'en saisir les logiques de fonctionnement. Dans ce cadre, l'ÉIC a été considéré comme un État colonial. S'il en partage les caractéristiques communes (sous-financement, sous-administration, co-

ercitif, logique militaro-fiscale), le Congo léopoldien en est certainement l'expression la plus flagrante, puisqu'il se définit comme un État à part entière. L'appellation récurrente d'une "propriété privée" de Léopold II est donc bien trop réductrice en insistant sur le caractère absolutiste du régime. L'ÉIC est également singulier. Le projet étatique apparaît tardivement, si bien qu'il n'y a pas de réflexion en amont sur les structures gouvernementales. L'ÉIC se construit donc empiriquement et le poids des acteurs – individu ou groupe – est conséquent sur le développement des institutions. En outre, les contingences matérielles favorisent l'apparition d'une autonomie de l'administration territoriale envers les institutions centrales. Le Congo léopoldien ressemble bien plus à une matriochka qu'à une pyramide sur laquelle le roi règne sans partage. Sur le terrain, chefs territoriaux et directeurs de sociétés concessionnaires s'arrogent les prérogatives régaliennes et les populations congolaises se trouvent donc placées sous la férule d'une multitude d'autocrates.

Ces observations permettent de jeter un regard neuf sur le système d'exploitation du caoutchouc défini comme une économie de prédation. L'un des fondamentaux du Congo léopoldien se trouve être la mission civilisatrice et les devoirs d'humanité intègrent le socle de sa législation. Ainsi les ordres envoyés dès 1892 pour la réalisation de larges récoltes créent un paradoxe entre deux politiques contradictoires, d'un côté une logique capitaliste à court terme et de l'autre le maintien de la réputation philanthropique de l'État. En s'appuyant sur les travaux de Philip Zimbardo, il est possible d'établir que l'ÉIC a créé un système ouvrant la porte à l'exercice de la violence et de la terreur mais sans pour autant que ces pratiques soient autorisées ou

souhaitées par les sphères gouvernementales. De même, les atrocités et les abus commis par les agents répondent moins à un zèle aiguisé par l'appât du gain qu'aux abus de pouvoir de responsables territoriaux et la soumission à l'autorité de leurs sous-ordres. Ces derniers finissent d'ailleurs par intégrer la violence dans le cadre normal de leurs activités professionnelles.

Durant la première campagne de presse de 1895-1897, l'ÉIC prend des mesures qui deviendront par la suite habituelles (mission d'inspection, renforcement de la législation et de la magistrature). Léopold II agit lui-même auprès de ses agents pour insister sur l'importance – dans une perspective paternaliste – du travail civilisateur. Dans un second temps (1899-1901), le roi pèse même de tout son poids pour mettre fin aux exactions commises par les sociétés concessionnaires. Cependant, au tournant du siècle, Léopold II s'aveugle complètement en ne voyant que la jalousie anglaise dans la campagne de la *Congo Reform Association* et en rejetant la faute sur la Force publique et les sociétés commerciales, tandis qu'il refuse toute diminution des revenus tirés du Congo. Ce revirement de Léopold II s'explique au vu des mesures mises en place au début du XX^e siècle pour préserver à la fois le patrimoine dynastique et son programme d'embellissement du pays. Si le roi a toujours estimé l'importance de la puissance de la famille régnante, il a confondu de plus en plus le prestige de la Belgique avec celui de la Couronne. Au crépuscule de sa vie, il lui tarde alors non pas de mettre une touche finale mais à perpétuer le programme de son règne : une Belgique plus grande, plus forte et plus belle.